

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 25 novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 novembre 2014 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Corinne CORBIER, Patricia COPIN, Elisabeth CAPRON, Alexandra HERMANT, Julien MAHIEU, Freddy LEFEBVRE, Jean Pierre PEREZ, Christine CAMPAGNE, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Madame Lucie LETURGEZ, Monsieur Philippe LOURDEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Lucie LETURGEZ et Monsieur Philippe LOURDEL, dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil ont donné en vertu du C.G.C.T., respectivement pouvoir à Bernard DE REU et Bernard DENNE pour voter en leur nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 Septembre 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, qui n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II. Présentation par la Brigade de Gendarmerie de Bapaume du dispositif « Voisins vigilants »

Le capitaine DUTOIT, accompagné de l'adjudant-chef DUCROCQ, ont informé les conseillers sur le dispositif qui est un lien direct entre les services de gendarmerie et des personnes anonymes du village en charge de signaler tout comportement suspect ou tout acte répréhensible.

Le dispositif fera l'objet d'une convention entre le village et les services de gendarmerie et un appel à candidature sera lancé après la réunion publique au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Les référents seront identifiés, formés et confirmés dans un protocole d'accord.

Après délibération le conseil adopte le principe par 7 voix Pour, Contre : Freddy LEFEBVRE, Christine CAMPAGNE, Julien MAHIEU, Elisabeth CAPRON, Alexandra HERMANT, Abstention : Pascale TARD, Patricia COPIN.

III. Modification statutaire : nouvelles compétences de la communauté de communes du Sud Artois

Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération du conseil communautaire pour l'ajout de nouvelles compétences de la communauté , à savoir la mise en œuvre d'un fond de soutien à la mobilité des jeunes et des étudiants du territoire, la coordination des temps d'activités périscolaires au profit des communes et structures scolaires, la mise en œuvre d'un réseau communautaire de la lecture publique et le développement d'une politique culturelle de territoire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité les nouvelles compétences et la modification des statuts de la communauté tenant compte de ces nouvelles compétences, Contre : Jean-Pierre PEREZ, Abstention : Corinne CORBIER

IV. Délibération : indemnité du nouveau percepteur

Suite au changement de Percepteur, Madame MARCELLE étant remplacée par Monsieur THERY, il y a lieu de délibérer pour que celui-ci touche l'indemnité.

Jean-Pierre PEREZ demande le montant de cette indemnité, Madame Patricia COPIN lui précise qu'elle est de 550€, Monsieur le Maire confirme que ce montant a bien été budgétisé pour l'année 2014

Vote Pour : Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Freddy LEFEBVRE, Jean-Pierre PEREZ

Vote Contre : Julien MAHIEU, Patricia COPIN, Alexandra HERMANT, Christine CAMPAGNE

Abstentions : Corinne CORBIER, Elisabeth CAPRON

V. Point Financier

Monsieur le Maire fait un point sur les dépenses en augmentation :

Maintenance : prévu : 5500 dépensé 8200

Cause : Photocopieur, Nouveau logiciel, contrôle du mur d'escalade, chauffage salle de sport, extincteurs.

Fêtes et cérémonies : prévu 7500 dépensé 11000

Cause : repas des aînés, Noël des enfants, fête communale.

VI. Avenant au contrat de travail de Sylviane FALEMPIN

Madame Sylviane FALEMPIN exécutant régulièrement 26 h au lieu de 17h30 comme indiqué à son contrat il y a lieu de modifier celui-ci à 26 h.

Le conseil adopte à l'unanimité.

VII. Noël des enfants, Colis des Aînés

Alexandra HERMANT ET Lucie LETURGEZ se chargent de l'achat des jouets de Noël. 126 enfants des années 2003-2009 et 77 petits des années 2010-2014 sont répertoriés.

La sortie de Noël sera organisée par deux séances de cinéma à Hénin Beaumont.

Le CCAS s'est réuni le 17 novembre et a comptabilisé 77 colis à fournir dont 16 couples.

Le coût a été négocié à 32,65 euros pour une personne du couple et les personnes seules et 30 euros pour la 2^{ème} personne du couple. La distribution est programmée pour le samedi 20 Décembre à 10 heures.

Monsieur le Maire rappelle les règles pour les aînés : le colis de Noël est attribué pour les personnes ayant 70 ans dans l'année civile et le repas offert par la municipalité aux personnes ayant 65 ans à la date du repas.

Une personne de plus de 65 ans, cotisant au club des aînés pourrait s'inscrire à titre payant.

VIII. Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe :

-Que le Contrôle des poteaux incendie, obligatoire, a été renégocié en baisse de 15% pour un montant de 2160 euros.

Qu'après vérification des extincteurs il est conseillé d'en changer 3 sur 7 pour un montant de 1252 euros.

Le conseil accepte à l'unanimité.

-Qu'il a demandé à la Fédération Départementale d'Énergie d'adhérer au groupement d'achat d'énergie électrique libéré au 1 janvier 2016.

Monsieur DENNE souhaite que ce dossier soit traité par la CCSA.

-Qu'il a adressé au président de région la nécessité d'intervenir dans l'aménagement du parking de la gare et de l'accueil avec tous les acteurs concernés : SNCF, Conseil Général, Communauté, Commune.

Nous avons reçu le soutien du président du conseil économique et social et environnemental

Et du président du comité de ligne n°4

-Que la CCSA a choisi le bureau chargé de la mission maîtrise d'œuvre pour la mise hors gèle de la rue de Paris. La commission travaux devra se réunir pour envisager les aménagements de cette rue concernant les bordures, les trottoirs, les parkings ou autres à charge de la commune.

-Que Madame MAIURANO (orthophoniste) a informé la Bibliothèque de la mise en place de « Makaton » pictogramme universel pour les enfants ayant un problème de langage.

-Que la fête des écoles aura lieu le 6 juin 2015

-Qu'il a été fait l'achat de trois lecteurs CD pour l'école pour un montant de
Et que la porte d'une classe a été changée ainsi qu'une classe de fenêtre pour

-Que les nouveaux rythmes scolaires fonctionnent bien, Monsieur le Maire mettra à l'honneur les intervenants lors des vœux à la population.

Il est demandé à la commune une participation au brevet de secourisme réparti comme suit : 25 euros commune 25 euros les Ptits Mômes et 5 euros les parents.

Le conseil donne son accord.

Les Conseillers :

Julien MAHIEU informe l'inondation régulière du chemin de Paris qui se déverse dans son champ.

Monsieur le Maire indique qu'il n'avait pas autorisation à déposer des terres pour empêcher l'eau de s'évacuer mais qu'il est conscient du problème, il a d'ailleurs demandé un devis de géomètre qui s'élève à 2100 euros.

Nous attendons le beau temps pour résoudre cette situation.

Il demande également le devenir du chemin rue de Courcelles, Monsieur le Maire l'informe qu'il sera créé une chicane pour permettre le passage des véhicules tout en réduisant la vitesse.

Monsieur le Maire remercie Alexandra HERMANT pour son aide à la composition des jardinières,
Et Freddy LEFEBVRE et Brigitte DENNE pour la distribution des courriers de la mairie et du magazine du Sud Artois aux habitants.

La prochaine réunion de conseil est fixée au Mardi 03 février 2015.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h14.